

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Prédestination éternelle de sainte Anne — IV L'imposition du "Pallium" à Mgr Béliveau et son intronisation sur le siège de Saint-Boniface. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI Un portrait du cardinal Mercier. — VII Vers le catholicisme

**AU PRONE**

Le dimanche, 30 juillet

On annonce :

Le premier vendredi du mois;

Dans le diocèse de Joliette, 3e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque, dimanche prochain.

La neuvaine à l'Assomption peut commencer le samedi, 5 août, pour se terminer le 14, ou le 11, pour se terminer le 19, veille de la solennité. (1)

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 30 juillet

Messe basse du VIIe dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de l'Oct. de sainte Anne et des saints Abdon et Sennen, martyrs.

**Messe chantée**

De sainte Anne, **double de 1e cl.**; comme le 26 juillet; mém. du VIIe dim.; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, de sainte Anne, mém. de saint Ignace et du dim.

Dans les églises dédiées à saint Jacques, on a anticipé au 23 la solennité de sainte Anne et l'on chante en ce jour la messe et les vêpres de saint Jacques, avec les mém. indiquées ci-dessus.

(1) En faisant cette neuvaine, même privéement, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

## TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

## Le dimanche, 6 août

**Diocèse de Montréal.** — Du 1 août, saint Pierre aux Liens; du 2, saint Alphonse de Liguori (Youville); du 4, saint Dominique; du 5, Notre-Dame des Neiges.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Hawkesbury); du 4, saint Dominique (Luskville); du 5, Notre-Dame des Neiges (Masson).

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Granby); du 4, saint Dominique.

**Diocèse des Trois-Rivières.** — Du 5 août, Notre-Dame des Neiges (Charette).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 31 juillet, saint Ignace (Maynooth); du 2 août, saint Alphonse de Liguori (Chapeau).

**Diocèse de Joliette.** — Du 31 juillet, saint Ignace.

**Diocèse de Mont-Laurier.** — Du 31 juillet, saint Ignace (Nominoungue).

**Diocèse d'Haileybury.** — Du 6 août, Transfiguration (Cockrane).

J. S.

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	31 juillet.	— Sainte-Adèle.
Mercredi,	2 août.	— Saint-Placide.
Vendredi,	4 "	— Couvent des Soeurs de l'Immaculée-
Dimanche,	6 "	— Verchères. [Conception.

PREDESTINATION ETERNELLE  
DE SAINTE ANNE

**D**IEU, après la faute d'Adam, pouvait abandonner l'homme à sa déchéance et à son malheur... Mais, pressé par sa miséricorde, il résolut de le sauver. Comment accomplira-t-il cette oeuvre de salut ? D'innombrables moyens se présentent à sa pensée... Il s'arrête à celui où apparaissent davantage sa bonté et son amour.

Son fils s'incarnera pour être capable de souffrir et de mourir. Ses souffrances et sa mort ayant une valeur d'expiation infinie répareront le péché et restaureront l'homme dans sa

destinée primitive. M  
il lui faudra une mè  
Vierge Marie. Il l'ex  
eupiscence. Il la fera  
lèges les plus ineffable  
dra digne, en un mot,  
A la Vierge Marie,  
vient que cette mère  
dons de nature et de  
gnité suréminente. D  
heureuse Anne. Sans  
tres de Jésus-Christ, n  
de choix à l'aïeule im  
Anne fut donc, com  
tre toutes les femmes.  
femmes les plus fameu  
l'aïeule de Jésus-Christ  
blesse de sa foi. — Rebe  
se divine. — Rachel ?  
elle brilla par les char  
de l'âme que Dieu recel  
vertueuses, mais pas as  
mes et n'en choisit au  
modeste, pauvre et stér  
très supérieure par d  
chées.

En conséquence, nou  
toute éternité la bien  
aime plus la seule hum  
main tout entier. Il p  
Christ à tout l'ensem  
Anne, en tant que mère  
Christ, partage cet ama

## ISSIALES

Pierre aux Liens; du  
4, saint Dominique;

se de Liguori (Haw-  
; du 5, Notre-Dame

saint Alphonse de Li-

Notre-Dame des Nei-

Ignace (Maynooth);  
eau).

Ignace.  
saint Ignace (Nomi-

figuration (Cockrane).

J. S.

## IEURES

de l'Immaculée-  
[Conception.

## NELLE

avait abandonner  
n malheur... Mais,

ésolut de le sauver.

salut ? D'innom-

.. Il s'arrête à celui

l amour.

souffrir et de mou-

e valeur d'expiation

nt l'homme dans sa

destinée primitive. Mais, pour que son fils puisse s'incarner, il lui faudra une mère. Dieu choisit de toute éternité la Vierge Marie. Il l'exemptera du péché originel et de la concupiscence. Il la fera pleine de grâces. Il la dotera des privilèges les plus ineffables d'intelligence et de vertu. Il la rendra digne, en un mot, d'être la mère de Dieu.

A la Vierge Marie, il faudra également une mère, et il convient que cette mère de la mère de Jésus-Christ reçoive des dons de nature et de grâce qui soient en rapport avec sa dignité suréminente. Dieu alors choisit et prédestine la bienheureuse Anne. Sans doute il choisit comme elle tous les ancêtres de Jésus-Christ, mais il convient qu'il réserve ses faveurs de choix à l'aïeule immédiate.

Anne fut donc, comme la Vierge Marie, la femme bénie entre toutes les femmes. On le comprendra en la comparant aux femmes les plus fameuses d'Israël. Aucune ne mérite d'être l'aïeule de Jésus-Christ. Sara ? elle montra par son rire la faiblesse de sa foi. — Rebecca ? elle douta à son tour de la promesse divine. — Rachel ? la jalousie gâta sa beauté. — Esther ? elle brilla par les charmes de son visage, mais c'est la beauté de l'âme que Dieu recherche. — Débora, Judith ? elles furent vertueuses, mais pas assez encore. — Dieu contemple ces femmes et n'en choisit aucune. Il leur préfère Anne, humble et modeste, pauvre et stérile. Pourquoi ? Parce qu'elle leur était très supérieure par d'ineffables privilèges et des vertus cachées.

En conséquence, nous pouvons affirmer que Dieu aime de toute éternité la bienheureuse Anne. Selon les docteurs, il aime plus la seule humanité de Jésus-Christ que le genre humain tout entier. Il préfère ainsi la Vierge mère de Jésus-Christ à tout l'ensemble des élus et des anges. Or, sainte Anne, en tant que mère de la Vierge Marie et aïeule de Jésus-Christ, partage cet amour de prédilection.

Elle est donc, après Marie, la créature la plus aimée de Dieu. Elle est aussi, après Marie, la créature la plus riche en dons divins. " Dieu, dit saint Thomas, prépare ceux qu'il destine à une haute dignité et les rend aptes à remplir leur rôle. " Avec quel amour donc dût-il préparer, au cours des siècles, la venue de la bienheureuse Anne et lui ménager l'abondance de ses faveurs et de ses grâces. Voilà pourquoi les théologiens, considérant que le qualificatif de " divine " pouvait être donné à la Vierge Marie parce qu'elle est la vraie et digne Mère de Dieu, ont pensé que le même qualificatif pouvait être accordé à sainte Anne, parce qu'elle est la vraie et digne grand'mère de Dieu.

Quelle grandeur, quelle gloire ! Et si l'on peut dire avec saint Bernard, que l'exagération n'est pas possible quand on parle des privilèges et des grâces de la divine Marie, l'on peut affirmer aussi que l'exagération n'est pas moins impossible lorsqu'on célèbre la prédestination, les dons, les vertus de la divine Anne. *De Maria et de Anna nunquam satis!*—M. COLAS.

### L'IMPOSITION DU "PALLIUM" A Mgr BELIVEAU ET SON INTRONISATION SUR LE SIEGE DE SAINT-BONIFACE

**L**E 7 juin dernier, il s'est écrit une page dans l'histoire de l'Eglise de l'Ouest canadien, dont il nous paraît utile et intéressant de consigner un écho dans cette *Semaine religieuse* de Montréal qui en a publié plus d'un autre au sujet du Manitoba et de ses évêques.

C'est de Montréal qu'est parti naguère pour l'Ouest le grand Mgr Taché. C'est Montréal aussi qui a vu naître et qui a formé son éloquent et vigilant successeur, Mgr Langevin. C'est au grand séminaire de Montréal, et au collège canadien de Rome qui en constitue comme le prolongement naturel sous

la direction sulpicienne de l'oeuvre de ce grand évêque, qui a fait son ment fait ses études surtout dans les circonstances d'une affection émue n qui réjouit là-bas nous tout ce qui fait souffrir l'évêque, qui se montre dotal, si ferme et si courageux, dont les cœurs sont avec le sien.

Le 7 juin 1916, Mgr Mathieu, évêque de Montréal, et Mgr Beliveau, évêque de Saint-Boniface, ont été intronisés sur le siège archiepiscopal de Saint-Boniface. Le 7 juin nous ont apporté un grand jour. A la cérémonie, Mgr Joubert, de l'archevêché de Saint-Boniface, a fait un beau discours sacré. Mgr Beliveau a présidé de la Saint-Jean-Baptiste. Sa Grandeur a présidé les événements, dit-on, et il paraît en effet et Mgr Beliveau a eu la fin eut lieu à l'archevêché de Saint-Boniface, Mgr Beliveau a fait un discours sacré. Ce sont paroles qui furent prononcées.

Du discours adressé à Saint-Boniface, retenons " Le diocèse, tel qu'il était, ne pouvait être développé et de nouveau grandir. Depuis plus de vingt ans, votre vénéré prédécesseur a fait de ces endroits favorables

plus aimée de Dieu.  
plus riche en dons  
ceux qu'il destine à  
leur rôle. " Avec  
des siècles, la venue  
bondance de ses fa-  
théologiens, consi-  
vait être donné à la  
ligne Mère de Dieu,  
rait être accordé à  
igne grand'mère de

l'on peut dire avec  
s possible quand on  
ine Marie, l'on peut  
as moins impossible  
ns, les vertus de la  
m satis!—M. COLAS.

### Mgr BELIVEAU LE SIEGE DE

ne page dans l'his-  
adien, dont il nous  
signer un écho dans  
ai en a publié plus  
s évêques.  
ère pour l'Ouest le  
qui a vu naître et qui  
eur, Mgr Langevin.  
au collège canadien  
gement naturel sous

la direction sulpicienne, que Mgr Béliveau, le digne continua-  
teur de l'oeuvre de ces illustres évêques de l'Ouest, a égale-  
ment fait ses études théologiques. Et bien d'autres raisons,  
surtout dans les circonstances actuelles, nous font tourner avec  
une affection émue nos regards vers Saint-Boniface. Tout ce  
qui réjouit là-bas nous réjouit, tout ce qui émeut, nous émeut,  
tout ce qui fait souffrir, nous fait souffrir. Le nouvel arche-  
vêque, qui se montre tout ensemble si apostolique et si sacer-  
dotal, si ferme et si digne, peut se tenir pour assuré que nos  
coeurs sont avec le sien et ceux de son clergé et de ses fidèles.

Le 7 juin 1916, Mgr Béliveau recevait donc le *pallium* des  
mains de Mgr Mathieu et il prenait officiellement possession  
du siège archiépiscopal de Saint-Boniface. Les *Cloches* du 15  
juin nous ont apporté le récit complet des cérémonies de ce  
grand jour. A la cérémonie de la remise du *pallium*, M. l'abbé  
Joubert, de l'archevêché de Saint-Boniface, prononça un fort  
beau discours sacré. Après l'intronisation, M. Beaupré, pré-  
sident de la Saint-Jean-Baptiste, lut une adresse à Monsei-  
gneur et Sa Grandeur y fit une réponse remarquable. " Cer-  
tains événements, dit Mgr Béliveau, font vieillir vite. " Il y  
paraît en effet et Monseigneur le démontre superbement. En-  
fin eut lieu à l'archevêché un diner auquel Mgr Dugas, Mgr  
Cherrier, Mgr Béliveau lui-même et Mgr Mathieu prirent la  
parole. Ce sont précisément quelques-unes des graves paro-  
les qui furent prononcées là que nous voulons consigner ici.

Du discours-adresse de Mgr Dugas, vicaire-général de  
Saint-Boniface, retenons d'abord ce passage significatif :  
" Le diocèse, tel qu'il était après la mort de Mgr Langevin,  
pouvait être développé. Il y avait des terres propres à la colo-  
nisation et de nouvelles paroisses pouvaient s'y former et  
grandir. Depuis plusieurs années, vous aviez, de concert avec  
votre vénéré prédécesseur, travaillé à amener des colons dans  
les endroits favorables à la colonisation. L'appel était fait et

le travail produisait des fruits. Dans quelques années ce diocèse de Saint-Boniface aurait été un diocèse convenable. Mais une triste surprise nous fut ménagée à tous. Inopinément et à leur insu les fidèles et le clergé si unis se sont vus divisés et la vieille et vaillante église de Saint-Boniface menacée de la ruine et de la mort. Un communiqué de Rome, que nous ne pouvions vérifier mais qui avait toutes les apparences de la vérité, donnait 47,669 catholiques au nouveau diocèse de Winnipeg et n'en laissait que 21,342 à la mère des églises de l'Ouest, avec une étroite langue de terre fertile à l'est de la Rivière Rouge, le reste étant surtout recouvert de rochers, d'eau et de marécages. Les 32,000 catholiques de langue française du diocèse ressentirent vivement le coup qui semblait les menacer et crurent de leur devoir d'envoyer un représentant à Rome. Vous avez daigné vous y rendre vous-même. Dans notre malheur, nous avons cependant la consolation de constater que des limites moins défavorables nous sont assignées et que le diocèse de Saint-Boniface quoique bien affaibli, va cependant pouvoir vivre. ”

Ayant cité, en entier, le discours de Mgr Dugas, ce que nous ne pouvons faire ici, le rédacteur des *Cloches* continue ainsi :

“Après la lecture de cette adresse, Mgr A.-A. Cherrier, p. a., curé de l'Immaculée-Conception de Winnipeg, se leva et fit, en termes délicats et touchants, les adieux des prêtres du nouveau diocèse de Winnipeg. Voici le résumé de ce discours qui n'était pas écrit et qui évoque brièvement tout un passé apostolique auquel l'orateur a pris lui-même une si large part. Permettez-moi, Monseigneur, d'ajouter quelques mots à l'adresse qui vient de vous être présentée au nom du clergé de votre diocèse. Je le fais à la demande de mes confrères du diocèse de Winnipeg. Nous éprouvons, nous aussi, le besoin de vous offrir nos respectueux hommages et nos meilleurs vœux en ce jour où vous venez de prendre possession du trône

de NN. SS. Taché et houlette pastorale des cessivement travaillé. part me rappelle ces selon l'expression du pour les plaines de l'O à Saint-Boniface. Ceu oppressé et enviaient l exercer au loin leur zè la tristesse dans le coe reconnaissance pour to Saint-Boniface. Pour aus passés à son servic séparation et les liens Mais Rome a parlé, la frères et au mien, Mon nous serons sous la n sous l'ancienne: *sacera* respect et la soumission

Les *Cloches* parlent Mgr Béliveau. *Jam no* vèque, vers la fin de la vient de conférer le s explique le rédacteur tion que Monseigneur eèses qui venait de vœux. Il leur ouvrit dissements, qui l'intèrèrent qu'il avait parl ses auditeurs. Voici ur des notes rapides.

“Pas n'est besoin de recevoir, comme d'esser

ques années ce dio-  
e convenable. Mais

Inopinément et à  
nt vus divisés et la  
nenacée de la ruine  
te nous ne pouvions  
s de la vérité, don-  
ie de Winnipeg et  
es de l'Ouest, avec  
la Rivière Rouge, le  
l'eau et de maréca-  
gaise du diocèse res-  
menacer et crurent  
à Rome. Vous avez  
otre malheur, nous  
ter que des limites  
que le diocèse de  
ependant pouvoir

Dugas, ce que nous  
hes continue ainsi :  
A.-A. Cherrier, p. a.,  
ipeg, se leva et fit,  
des prêtres du nou-  
é de ce discours qui  
tout un passé apos-  
une si large part.  
quelques mots à l'a-  
u nom du clergé de  
le mes confrères du  
ous aussi, le besoin  
ges et nos meilleurs  
e possession du trône

de NN. SS. Taché et Langevin de vénérée mémoire, sous la houlette pastorale desquels quelques-uns d'entre nous ont successivement travaillé. — Nous partons, Monseigneur, et ce départ me rappelle ces autres départs *en charrette à boeufs*, selon l'expression du temps, des caravanes de missionnaires pour les plaines de l'Ouest, dont j'ai été tant de fois témoin ici à Saint-Boniface. Ceux qui restaient se sentaient alors le coeur oppressé et enviaient la part de ceux que l'obéissance envoyait exercer au loin leur zèle et leur dévouement. — Nous partons la tristesse dans le coeur, mais avec les sentiments d'une vive reconnaissance pour tout ce que nous devons à l'église mère de Saint-Boniface. Pour ma part, je compte près de trente-huit ans passés à son service. Jusqu'ici la rivière n'était pas une séparation et les liens formés par les années sont bien forts. Mais Rome a parlé, la cause est finie. — Au nom de mes confrères et au mien, Monseigneur, je vous donne l'assurance que nous serons sous la nouvelle direction ce que nous avons été sous l'ancienne : *sacerdotes in aeternum*. Nous lui rendrons le respect et la soumission que nous lui devons. ”

Les *Cloches* parlent ensuite naturellement du discours de Mgr Béliveau. *Jam non dicam vos servos sed amicos*, dit l'évêque, vers la fin de la cérémonie d'ordination, à ceux à qui il vient de conférer le sacerdoce. Ces paroles du *pontifical*, explique le rédacteur des *Cloches*, caractérisent l'allocution que Monseigneur adressa au clergé des deux diocèses qui venait de lui présenter ses hommages et ses voeux. Il leur ouvrit vraiment son coeur. Et les applaudissements, qui l'interrompirent à plusieurs reprises démontrèrent qu'il avait parfaitement trouvé le chemin de ceux de ses auditeurs. Voici un résumé de son allocution fait d'après des notes rapides.

“ Pas n'est besoin de dire que c'est un bonheur pour moi de recevoir, comme dessert, les voeux du clergé, *ma joie et ma*

*couronne* en même temps que *ma force*. Il est bien consolant de pouvoir s'appuyer sur un clergé aussi rempli d'abnégation et de dévouement que l'est celui des deux diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg. — Vous remarquez sans doute l'absence de certains membres de l'épiscopat qui seraient ici s'ils avaient été invités. J'ai voulu que cette fête de famille soit en harmonie avec l'état d'âme qui est le mien en ce jour. L'évêque est un officier supérieur dans l'Eglise et il doit donner l'exemple de la discipline. C'est là mon premier devoir. Comme Mgr Cherrier l'a dit, Rome a parlé. En hommes d'obéissance, nous entrons loyalement dans la voie qu'elle nous a tracée. Pour ma part, je tiens à redire que j'accepte avec une complète soumission et du fond du cœur ce que le pape veut de nous. C'est la seule obéissance qui soit digne de ce nom. Mais si l'obéissance se commande, la joie ne se commande pas. Il était nécessaire qu'un évêque vint m'imposer le pallium. C'est pourquoi nous avons le plaisir d'avoir au milieu de nous Mgr l'archevêque de Régina, à qui j'offre mes meilleurs remerciements pour le service qu'il a bien voulu venir me rendre aujourd'hui. — Vous voyez près de moi un autre évêque, Mgr l'évêque des Ruthènes. C'est un homme qui souffre et j'ai pensé que sa présence parmi nous était dans la note du jour. Il souffre d'être tenu en suspicion par les pouvoirs publics. Cette suspicion n'est pas fondée, et c'est pour lui faire une sorte d'amende honorable que j'ai voulu le voir ici aujourd'hui. J'ai voulu aussi marquer l'union du rite latin et du rite ruthène. Ces deux branches de l'Eglise catholique sont comme deux filles d'une même mère. Il ne doit pas y avoir de division dans la famille. A ces deux sentiments s'ajoute l'appoint considérable qu'il peut nous apporter dans les luttes qui se préparent contre l'école catholique et bilingue. — Comme je l'ai noté dans la lettre d'invitation adressée au clergé de l'ancien diocèse, Mgr l'archevêque de Winnipeg n'a pas encore pris posses-

sion de son diocèse, d qui travaillent dans c *effectivement* de la i comme tels tant que ne dépendra pas de hospitalité qui a tou de cette maison et do l'écho reconnaissant. vriers évangéliques d mence immortelle sur mence à faire nuit! l vre, mais ayons confi les mots de ma devise rité — *In veritate et* rité sauve. C'est par seules bases d'un or canadienne passe par voir, ou du moins l'on bles et méritoires exc pes, — destinés à pro comme les pierres ang mes clairvoyants et st fédération. — Il y a e ne nous attaquerons p pliquer nos énergies l'avenir. Je ne vou permettez-moi cepend gage suggérée par la g parfois une condition Le consentement gén: cidera à l'occasion sur quelque peu sans tout n'est pas éloigné où il



est bien consolant  
empli d'abnégation  
diocèses de Saint-  
iez sans doute l'ab-  
qui seraient ici s'ils  
te de famille soit en  
n en ce jour. L'évê-  
se et il doit donner  
remier devoir. Com-  
En hommes d'obéis-  
e qu'elle nous a tra-  
j'accepte avec une  
ce que le pape veut  
it digne de ce nom.  
e se commande pas.  
'imposer le pallium.  
ir au milieu de nous  
re mes meilleurs re-  
valu venir me rendre  
n autre évêque, Mgr  
e qui souffre et j'ai  
ns la note du jour. Il  
ouvoirs publics. Cette  
ti faire une sorte d'a-  
ici aujourd'hui. J'ai  
n et du rite ruthène.  
sont comme deux fil-  
voir de division dans  
ite l'appoint considé-  
ttes qui se préparent  
Comme je l'ai noté  
rgé de l'ancien diocè-  
as encore pris posses-

sion de son diocèse, de sorte que je considère encore les prêtres  
qui travaillent dans cette partie de la vigne du Seigneur comme  
*effectivement* de la famille. *Affectivement* je les considèrerai  
comme tels tant que je vivrai sur cette terre du Manitoba. Il  
ne dépendra pas de moi de changer la tradition de cordiale  
hospitalité qui a toujours été l'une des marques distinctives  
de cette maison et dont il nous fait plaisir de retrouver au loin  
l'écho reconnaissant. — Restez avec moi, restez avec nous, ou-  
vriers évangéliques des temps héroïques, qui avez jeté une se-  
mence immortelle sur ce sol de l'Ouest. *Advesperascit*, il com-  
mence à faire nuit ! Une effluve glaciale passe sur votre oeu-  
vre, mais ayons confiance. Comme j'ai voulu le rappeler par  
les mots de ma devise, vous avez semé dans la vérité et la cha-  
rité — *In veritate et caritate*. La vérité rend libres et la cha-  
rité sauve. C'est parce que l'on oublie ces principes, vraies et  
seules bases d'un ordre social durable, que la Confédération  
canadienne passe par des jours si sombres. L'on ne veut plus  
voir, ou du moins l'on n'a plus le courage, en dehors d'honora-  
bles et méritoires exceptions, de proclamer les grands princi-  
pes, — destinés à protéger les minorités — qui ont été posés  
comme les pierres angulaires de l'édifice fédéral par les hom-  
mes clairvoyants et supérieurs qu'étaient les Pères de la Con-  
fédération. — Il y a des situation sans issue immédiate. Nous  
ne nous attaquerons pas à des impossibilités ; nous devons ap-  
pliquer nos énergies aux besoins présents, tout en réservant  
l'avenir. Je ne voudrais pas avoir l'air prétentieux, mais  
permettez-moi cependant de me servir d'une figure de lan-  
gage suggérée par la guerre actuelle. Une retraite partielle est  
parfois une condition nécessaire de salut et de victoire finale.  
Le consentement général de ceux qui dirigent la résistance dé-  
cidera à l'occasion sur quels points la ligne peut encore fléchir  
quelque peu sans tout compromettre, mais je crois que le jour  
n'est pas éloigné où il faudra répondre à l'action du gouverne-

ment, si elle se produit, par les paroles de Joffre la veille de la victoire de la Marne: *le moment est arrivé où la retraite doit cesser et où il faut vaincre ou mourir.* ”

Monseigneur — continuent les *Cloches* — fit une application de ces paroles à la situation scolaire qui nous est faite ou plutôt qui nous sera faite si le gouvernement essaie de mettre à exécution le statut abolissant l'enseignement bilingue dans la province. C'est un mot d'ordre du général à son état-major et l'on comprendra facilement que nous ne le livrions pas à l'ennemi. Ce ne serait pas de bonne guerre. — Pour le réconfort et l'encouragement de tous les vaillants laïques qui se sont levés avec la noble intrépidité que l'on sait pour défendre l'arche sainte de nos libertés, nous dirons que Monseigneur a chaleureusement recommandé à ses prêtres l'*Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba* et qu'il leur a représenté qu'il fallait lui procurer le nerf de la guerre comme moyen pratique d'assurer le succès de ses entreprises. — Monseigneur termina en sollicitant les lumières de ses prêtres et, quand ils le croiront bon, leurs représentations qui seront toujours bienvenues. Il leur donna l'assurance que toutes les explications qu'il lui sera loisible de leur fournir, il les leur fournira *in veritate et caritate*. — Puis il invita Mgr l'archevêque de Régina à laisser tomber de ses lèvres quelques-unes de ces paroles d'argent dont il a le secret.

Nous regrettons, à la *Semaine*, de ne pouvoir pas citer aussi les belles paroles de Mgr Mathieu. L'espace nous fait défaut. Du reste, c'est surtout “ la page d'histoire ” que constituent les discours de Mgr Béliveau, de Mgr Cherrier et de Mgr Dugas, que nous voulions enregistrer dans nos *Annales* de l'Église de Montréal.

E.-J. A.

INDI

Les indu  
la solennit  
comme si  
ce la mêm  
paroissiale  
nité comm

Deux so

La solenn  
vince et a  
paroissiale  
qualité d'  
sa solennit  
immédiate  
églises, au  
sera, en ve  
che précéd  
res de par  
Montréal.  
à ce saint  
mais parto  
tronne (da  
réal et d'O

C'est un  
rée de la fé  
fête, mais  
la généralit  
dans les ég  
dées pour l  
23 juillet e  
elles se gag  
déterminer

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### INDULGENCES DE LA FETE DE SAINTE ANNE

Les indulgences de la fête de sainte Anne sont transférées avec la solennité. Mais peuvent-elles se gagner pendant une semaine comme si elles restaient attachées au jour de la fête? De plus, est-ce la même chose quand la solennité est anticipée? Notre église paroissiale est dédiée à cette sainte, devons-nous anticiper la solennité comme dans la cathédrale?

Deux solennités sont en occurrence cette année, le 30 juillet. La solennité de sainte Anne dans toutes les églises de la province et au-delà, et la solennité de saint Jacques dans l'église paroissiale qui est dédiée à ce saint. Comme saint Jacques en qualité d'apôtre est d'une dignité supérieure à sainte Anne, sa solennité lui est préférée et aura lieu le dimanche qui suit immédiatement la fête. La solennité de sainte Anne, dans ces églises, au lieu d'être remise au deuxième dimanche qui suit, sera, en vertu d'un autre indult (de 1855) anticipée au dimanche précédent. Comme l'ORDO n'est pas rédigé pour les titulaires de paroisses, il ne mentionne que l'église cathédrale de Montréal. Mais il en est ainsi dans les autres églises dédiées à ce saint apôtre, non seulement dans le diocèse de Montréal, mais partout où se fait la solennité de sainte Anne comme patronne (dans les provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa).

C'est un principe que lorsqu'une fête a une solennité séparée de la fête, les indulgences ne se gagnent plus le jour de la fête, mais uniquement le jour de la solennité, pour favoriser la généralité des fidèles qui ne peuvent célébrer la fête. Ainsi dans les églises dédiées à saint Jacques, les indulgences accordées pour la fête de sainte Anne se gagneront exclusivement le 23 juillet et non plus le 26. Au contraire dans les autres églises se gagneront non le 26 mais le 30. Cette solennité doit déterminer le triduum qui se fait non avant la fête mais avant

ille de la  
vante doit

applica-  
faite ou  
mettre à  
e dans la  
-major et  
ns pas à  
le récon-  
es qui se  
ur défen-  
nseigneur  
ation d'E-  
il leur a  
erre com-  
prises. —  
ses prêtres  
qui seront  
toutes les  
il les leur  
gr l'arche-  
ies-unes de

citer aussi  
ait défaut.  
constituent  
le Mgr Du-  
de l'Eglise  
E.-J. A.

la solennité, les trois jours précédents, jeudi, vendredi et samedi (le dimanche est en dehors du triduum).

Lorsqu'une indulgence accordée pour une fête est remise avec la solennité, si elle est accordée pour huit jours, c'est-à-dire pour l'octave de la fête, on peut également la gagner pendant huit jours, c'est-à-dire le jour de la solennité et les sept jours suivants, soit du 23 au 30 juillet, soit du 30 juillet au 6 août, selon les lieux.

### SOLENNITE DE LA DEDICACE

Notre église est consacrée. Devons-nous, le 9 juillet, chanter la messe des saints apôtres Pierre et Paul et remettre la solennité de la Dédicace à un autre dimanche, et lequel, vu que le dimanche, 16, est la solennité du Sacré-Coeur de Jésus ? Ne devons-nous pas plutôt préférer la solennité de la Dédicace plus spéciale pour nous et remettre à plus tard la solennité des saints Pierre et Paul ?

Vous devez observer les indications de l'ORDO qui sont exactes.

Les règles de ces deux solennités diffèrent parce que diffère le texte des indults qui nous les accorde.

Comme vous le savez, l'indult de la solennité des saints Pierre et Paul date de 1892 (de 1855 pour la province ecclésiastique d'Ottawa, de Toronto et de Kingston). Cette solennité se fait, de la même manière que les autres, surtout celles accordées en 1852, à la suite du premier concile de Québec, le 1er dimanche libre après la fête. La messe chantée seule est celle de la solennité, les messes basses doivent être conformes à l'office du jour. La solennité de la Dédicace suit une règle plus restreinte pour la messe chantée et plus large pour les messes basses. L'indult contenu dans le décret général du 28 octobre 1913 (en force en 1915), accorde la messe chantée non le premier dimanche libre après la fête (8 juillet) pour les églises non cathédrales, ou au véritable jour anniversaire ou autre choisi par l'ordinaire pour les ca-

thédrales), mais le 2<sup>e</sup> dimanche libre après la fête, c'est-à-dire le 2<sup>e</sup> dimanche libre après les messes basses du jour n'empêchant pas de célébrer cette grande fête. Les messes basses de ce dimanche sont permises par conséquent le 1er dimanche libre après la fête, la solennité de la Dédicace est permise par conséquent le 1er dimanche libre après le 1er dimanche de juillet). Lorsqu'on a obtenu l'indult de la Dédicace, on ne tente d'en faire méconnaissance de la messe.

Mais ne doit-on pas observer que la solennité de la Dédicace est une fête de solennité, et que pour qu'elle obtienne l'indult de la Dédicace sur les fêtes solennelles.

Telles sont les raisons pour lesquelles, dans l'office de la messe des saints apôtres Pierre et Paul et de la messe de la solennité de la Dédicace, l'indult de 1892 ne s'applique pas aux messes basses. Il n'a pas été accordé de solennité plus privilégiée de la Dédicace, mais sous le titre de solennité de la Dédicace, l'indult, libéré de la messe basse du dimanche, devra s'appliquer pour les solennités ont lieu, et p-

jeudi, vendredi et sabbatum).

Une fête est remise sur huit jours, c'est-à-dire également la gagnée de la solennité et les jours, soit du 30 juillet

### DÉDICACE

le 9 juillet, chanter la messe et remettre la solennité de la Dédicace, vu que le dimanche, 16, n'est pas une fête. Ne devons-nous pas plus de respect à la solennité spéciale pour nous et les saints Pierre et Paul ?

de l'ORDO qui sont

différentes parce que diffèrent.

la solennité des saints Pierre et Paul sur la province ecclésiastique (et non sur la province de Québec). Cette solennité se fait surtout celles accordées au Québec, le 1er dimanche de juillet et seule est celle de la solennité conforme à l'office du dimanche. Une règle plus restreinte est en vigueur pour les messes basses et pour les messes basses. Le décret général du 28 octobre 1913 ordonne la messe chantée le dimanche après la fête (8 juillet) au véritable jour anniversaire ordinaire pour les saints

thédrales), mais le dimanche ou était fixée cette fête jusque-là, c'est-à-dire le 2e dimanche de juillet. De plus il accorde les messes basses de cette même solennité, pourvu que la fête du jour n'empêche pas cette solennité. Il faut enfin remarquer cette grande différence avec nos autres solennités canadiennes: tandis que ces dernières peuvent se faire non seulement le 1er dimanche qui suit la fête, mais en un autre éloigné de la fête, la solennité de la Dédicace (et de quelques autres permises par cet indult de 1913) ne peut se faire que le dimanche où était précédemment fixé l'office (2e dimanche de juillet). Lorsque cette solennité est empêchée, on se contente d'en faire mémoire sous une seule conclusion avec l'oraison de la messe.

Mais ne doit-on pas préférer la solennité de la Dédicace à celle des saints apôtres ? Nullement. Il est vrai que la Dédicace est une fête de Notre-Seigneur, mais ce titre ne suffit pas pour qu'elle obtienne la préséance qui n'est accordée à aucune fête sur les fêtes solennelles de 1e classe de l'Eglise universelle.

Telles sont les règles que l'ORDO devait appliquer. C'est pourquoi, dans l'occurrence des deux solennités des saints Pierre et Paul et de la Dédicace, il a donné la préséance à celle des saints apôtres pour la messe chantée seule, parce que l'indult de 1892 ou de 1855 ne permet pas les messes basses. Il n'a pas remis à un autre dimanche la solennité moins privilégiée de la Dédicace, parce qu'elle ne jouit pas de cette faveur. Il n'a qu'indiqué les messes basses de la Dédicace, mais sous le titre *ad libitum*, laissant le clergé, selon la teneur de l'indult, libre de la dire ou de lui préférer la messe basse du dimanche. Il n'y a que le curé qui, s'il célèbre la messe basse, devra dire celle du dimanche, parce qu'il doit l'appliquer pour son peuple. De cette manière les deux solennités ont lieu, et par la messe chantée et par la messe basse,

dans les églises où célèbrent ce jour-là au moins deux prêtres. Mais dans les églises où il n'y a qu'une messe, la solennité n'aura qu'une mémoire. Toutefois, l'ORDO n'a pas indiqué cette mémoire de la Dédicace dans la messe chantée des saints Pierre et Paul pour diverses raisons. D'abord cette indication qui se présente pour la première fois aurait exigé une parenthèse contenant deux lignes de petit texte, puis un très petit nombre d'églises sont consacrées, enfin celles qui le sont ont presque toutes au moins deux messes, et cette addition de l'oraison est facultative.

J. S.

### UN PORTRAIT DU CARDINAL MERCIER

Besnard a entrepris de peindre le cardinal Mercier. Son tableau n'est pas terminé. Cependant, avec une grâce dont je lui sais un gré infini, il a bien voulu en faire pour moi une rapide mais superbe esquisse.

Ayant devant lui le grand cardinal, plus que jamais Besnard a voulu faire du portrait un tableau d'histoire. Il a raconté au monde à venir le sanglant et sublime martyre de la Belgique, en même temps qu'il perpétuait l'image du prélat catholique qui a été son infatigable champion. C'est une merveillesse pensée.

Le cardinal est sorti de la Belgique captive, et il y est rentré devant son autorité morale, la force a cédé. On sait avec quelle dignité simple, avec quelle finesse aussi, il a su se diriger parmi les fureurs et les ruses. Il est venu à Rome, précédé de la lettre solennelle de protestation de l'épiscopat belge, témoin sacré lui-même des crimes que cette lettre avait flétris. Il est venu s'incliner et demander justice devant le représentant du Dieu de justice. Puis il s'en est retourné, calme, dans son pays, dans son diocèse, dans cette Belgique héroïque, qui surpasse l'oppression, la prison, la fusillade, dans la foi et la

serène espérance.

Besnard a pu entrevu, prendre des indices

La vision est debout. Il est très voûté, la tête petit ombragé par des sourcils blond grisonnant. L'œil tient dans la main levée; c'est sa fameuse

releva tant de coeurs visage est coloré. Le costume, la soutane, liserée et

malice est d'un rouge clair. Le peintre, sont nécessaires et saisissants

La figure que je vois de composition. Le

grande baie s'ouvre et découvre une ville

Le cardinal a enseigné tant de choses de l'incendie.

dans la salle, et, sur le tableau, tout sanglant

de la Belgique et l'apostrophe sur la croix et couronne

Ce n'est pas la preuve d'une heureuse audace,

souffrant ou triomphant, exprimant la souffrance

plus grande beauté des traits de Berck-sur-Mer.

Dans le tableau qui

au moins deux pré-  
n'une messe, la solen-  
, l'ORDO n'a pas in-  
s la messe chantée des  
isons. D'abord cette  
ière fois aurait exigée  
le petit texte, puis un  
ées, enfin celles qui le  
esses, et cette addition

J. S.

## AL MERCIER

dinal Mercier. Son ta-  
avec une grâce dont je  
en faire pour moi une

, plus que jamais Bes-  
eau d'histoire. Il a ra-  
sublime martyr de la  
avait l'image du prélat  
mpion. C'est une mer-

aptive, et il y est rentré  
a cédé. On sait avec  
e aussi, il a su se diriger  
enu à Rome, précédé de  
'épiscopat belge, témoin  
tre avait flétri. Il est  
avant le représentant du  
tourné, calme, dans son  
gique héroïque, qui sur-  
llade, dans la foi et la

seréine espérance. C'est au cours de ce célèbre voyage que  
Besnard a pu entrevoir le cardinal Mercier, s'entretenir avec  
lui, prendre des indications et fixer ses traits.

La vision est d'une noble simplicité. Le cardinal est  
debout. Il est très grand, presque un géant, un peu  
voûté, la tête petite. L'oeil est profond, grave et doux,  
ombragé par des sourcils qui, comme les cheveux, sont d'un  
blond grisonnant. L'attitude est celle de la résolution calme.  
Il tient dans la main droite sa plume, et de l'autre un manus-  
crit; c'est sa fameuse lettre pastorale, celle qui, l'an passé,  
releva tant de coeurs et fit couler tant de larmes. Le teint du  
visage est coloré. Le costume est peint aussi de tons soutenus,  
la soutane, liserée et boutonnée de rouge. Le manteau cardina-  
lice est d'un rouge corail très vif. Ces détails, que me donne  
le peintre, sont nécessaires pour bien concevoir l'ensemble  
extraordinaire et saisissant du tableau.

La figure que j'ai décrite est le centre d'une gran-  
de composition. Le cardinal est dans une salle dont une  
grande baie s'ouvre à sa gauche. Par cette baie, on  
découvre une ville qui brûle : c'est Louvain, où le car-  
dinal a enseigné tant d'années. Des nuages de fumée s'élè-  
vent de l'incendie. Quelques volutes se répandent jusque  
dans la salle, et, sur leurs blanches teintes, apparaît, se dresse,  
tout vivant, tout sanglant, celui-là vers lequel monte la prière  
de la Belgique et l'appel de son apôtre : Jésus-Christ, cloué  
sur la croix et couronné d'épines.

Ce n'est pas la première fois que le peintre Besnard, par  
une heureuse audace, a osé introduire le Christ lui-même,  
souffrant ou triomphant, dans une composition où il voulait  
exprimer la souffrance, la charité, la rédemption. C'est la  
plus grande beauté des scènes peintes à l'hôpital des enfants à  
Berek-sur-Mer.

Dans le tableau qui s'achève à Rome cette année, on prévoit

quel pourra être l'effet immense de cette représentation douloureuse, de cet appel direct et vivant au Dieu du calvaire. Le Christ, très pâle, étend les bras derrière son serviteur pieux. De ses bras étendus tombe une immense bénédiction. La tête est douloureuse. La bouche ouverte prononce les paroles d'angoisse. C'est l'heure du *sitio*, ou du *lamma Sabachthani*, presque l'heure du tombeau. — C'est la veille de la Résurrection.

HENRI COCHIN.

*La Revue hebdomadaire.*

---

## VERS LE CATHOLICISME

---

Le peuple danois revient lentement vers le respect dû à l'Église catholique dont on l'a arraché, presque à son insu, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

Non seulement, maintenant, aucune entrave n'est mise à l'entrée du prêtre et à son ministère dans les hôpitaux civils, mais bon nombre de médecins protestants se font un devoir d'avertir à temps les malades qu'il serait urgent pour eux de recevoir les secours de la religion.

En outre, deux villes importantes, Odensée et Randers, ont demandé et obtenu l'érection d'un hôpital catholique que dirigeront les Soeurs de Saint-Joseph de Chambéry. A Randers le préfet de la province est venu en personne présider à l'inauguration des magnifiques bâtiments mis à la disposition des dévouées religieuses.

Une mission vient d'être fondée par les Dominicains hollandais dans l'île de Bornholm qui, depuis la Réforme, n'avait hébergé aucun prêtre catholique.